LOT 10
PEINTURE – NETTOYAGE

MAITRE D' OUVRAGE

COMMUNE DE SAINT GERVASY
Représentée
par Monsieur VINCENT Maire
Mairie de Saint Gervasy, 1 avenue G. Taillefer
30320 SAINT GERVASY

REALISATION D'UN LOCAL COMMERCIAL
Lieux dit Graneirol , Place du Marché
N° de parcelles 228-229-43 (222 à 227-230)

1 GENERALITES

Le titulaire devra la mise en peinture de l'ensemble des supports intérieurs.
Il aura à charge de réaliser le traitement de l'ensemble des supports après leur acceptation.

Les produits sont classés suivant les norme en vigueur à la date de l'offre. Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions contenues dans les documents suivants :

Travaux peinture : DTU 59.1

Tous les produits utilisés seront classés et seront conformes. Leur fiches techniques et procédés devront faire l'objet d'un VISA de l'architecte.

Les règlements et normes comme les décrets, relatifs au présent lot voir les modifiants seront connus obligatoirement par l'entreprise le jour de la soumission. Cahier des prescriptions techniques générales applicables aux travaux de peinture.
Les travaux seront conformes aux prescriptions des cahiers des charges faisant référence aux travaux de peinture intérieures et extérieures sur support bois, métallique, agglo et ciment, placo et plâtre.

Les prescriptions techniques d'exécution seront celles définies par l'avis du CSTB correspondant aux matériaux employés y compris la mise en oeuvre.
Tous les matériaux, y compris les impressions, les liants, résine et les peintures devront bénéficier d'un avis technique du C.S.T.B.
Règles professionnelles homologuées par l'APSAD ou recommandées par les bureaux de Contrôle.

Il est rappelé les obligations en matière des milieu humides, de la qualité des produits et de leur tenue.

L'entreprise devra prendre connaissance de l'intervention des autres corps d'état afin de donner toutes satisfactions dans la coordination et le phasage. Elle restera seule responsable de tout manquement vis à vis de ces prestations.
L'ensemble des matériaux, outre leurs qualifications techniques, devra présenter une qualité de premier choix et garantir une bonne tenue dans le temps en raison de l'usage intensif.

L'entreprise devra avant toute commande recevoir l'accord de

l'architecte en ce qui concerne le choix des teintes et devra présenter les palettes d'échantillons au Maître d'ouvrage.
Plusieurs teinte ne pourront avoir d'incidence sur le prix.

L'entreprise devra selon son état des lieux de planifier les supports d'ensemble qui présente divers état tant en matériaux qu'en planéité. De même avec les lots placo et Menuiserie pour l'ajustement et niveau des portes.

Toute intervention commencée vaudra acceptation des supports. Le titulaire en devra un résultat parfait.
L'ensemble des supports seront réceptionnés avant toute intervention. Les résultats devront donner toute satisfaction en particulier au droit des placo et bandes de joint.

Tous les travaux nécessitant du matériel particulier comme échafaudage seront à la charge du présent lot. Tous les travaux accessoires et préparatoires comme nettoyage, ponçage, égrenage, rebouchage grattage impression etc sont pris en compte dans les travaux.

2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages énumérés au présent CCTP.
Ces ouvrages seront exécutés suivant les prescriptions et dimensions du CCTP., et de la série des plans du dossier. lls comprennent tous les ouvrages annexes et prestations nécessaires au complet et parfaitement achèvement des travaux.

L'entrepreneur devra fournir ses installations complétes, et tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art.
Compte tenu de supports différents en grande partie, il sera dû au présent lot le traitement des supports préalablement.

Le titulaire devra en peinture à traiter:

Tous les supports verticaux bois, placo et horizontaux constituant bois, ciment et BA 13.
L'ensemble des faux plafonds ne sont pas à peindre.
Les extérieurs seront peints pour les barreaudages des chassis.

3 LES PRESTATIONS

Peinture et travaux préparatoires

Le projet fixe sur plan les cloisons placo, doublages et divers.
Le lot Menuiseries devra être connu pour les différentes prestations.

Le titulaire devra le traitement de tous les supports, impressions et deux couches.
La couche d'impression a pour but d'imprégner et de nourrir le support. Elle est toujours appliquée à la brosse. Les enduits lorsqu'il sont prescrits, devront recouvrir exactement et totalement les surfaces sur lesquelles ils seront appliqués et remplir complètement tous les pores et cavités. Il devront être conformes aux prescriptions.

Les enduits repassés seront obligatoirement exécutés en plusieurs passes, dans le but de dresser parfaitement la surface en supprimant les ondulations que la première passe pourrait laisser subsister (un ponçage sera appliqué entre chaque passe).

Au cours des travaux de préparation, les gros trous devront être rebouchés et les surfaces débarrassées, de manière générale, de toute les aspérités et autres bavures, tâches, graisse et particules diverses d'oxydes.

De même, les fentes, les joints et toutes fissures devront être obturées avec soin suivant des produits appropriés afin d'obtenir une surface lisse, homogène et continue. Ces dispositions doivent assurer ainsi une bonne assise pour leur travaux.

L'impression des ouvrages intérieurs et extérieurs, PVC, cuivre, placo, plâtre et ouvrages métalliques est due par le titulaire du présent lot. Cette intervention devra se faire sur place et avant pose des ouvrages à imprimer.

Les couches devront être croisées obligatoirement et lissées. Après la couche de finition, le support doit être complètement masqué et sa surface parfaitement lisse. Chaque couche devra être appliquée après un délai de séchage complet de la couche précédente. Aucun additif d'accélérateur de séchage ou divers additif pouvant modifier la nature du produit du fabricant ne sera toléré.

Les surfaces de chaque couche sera poncée légèrement, les gouttes et les coulures seront enlevés et grattés avant la couche suivante.
Concernant les placo, le présent lot devra s'assurer lors de la

réception de ses supports que les bandes de joints correspondent à la tolérance requise.
Sans remarques de sa part, par écrit avant son intervention, un parfait résultat sera demandé.

Concernant les ouvrages extérieurs prévus en métal, le titulaire devra prévoir les produits de protection correspondant afin de leur assurer une parfaite tenue dans le temps (couhe de passivation).

Attention : les résultats des peintures devront être parfait et ne présenter aucune surépaisseur, ni bosse, ni défaut.
L'architecte se réservera le droit d'imposer les reprises nécessaires jusqu'à satisfaction.
Le titulaire appliquera de la peinture et non de « l'aquarelle » et présentera avant démarrage ses choix de peinture et de marque.

4 ETENDUE PRESTATION PEINTURE

Vérification de tous les supports prévus en peinture et réception au contradictoire ave les titulaires concernés.
Réception de l'état des supports pour l'ensemble des ouvrages neufs
Fourniture et pose des protections intérieures y compris échafaudage.
Préparation des supports par décapage, nettoyage et ponçage pour la mise en place des peintures etc.

Mise en peinture de tous les réseaux, tuyauterie, cuivre neufs,
Mise en peinture des menuiseries métalliques après traitement,
Mise en peinture des menuiseries bois intérieures y compris ouvrages métalliques compris traitement.

Préparation des supports projetés pour les peintures,
Nettoyage des sols et des ouvrages verticaux non peints
Nettoyage de tous les vitrages intérieures et extérieures
Nettoyage des revêtements de l'ensemble avant réception.

Mise en peinture de tous les supports verticaux.
Le faux plafond de l'ensemble n'est pas prévu en peinture.
La réserve est sans faux plafond, la sous face du plancher béton est à peindre.

Mise en peinture et en vernis de toutes les pièces bois intérieures.
Mise en peinture des cloisons gaines et sophites,
Mise en peinture des huisseries bois et portes du projet.

Mise en peinture suivant prescription fabricant supports verticaux couleur au choix.

Mise en peinture avec primaire d'accrochage de toutes les canalisations apparentes intérieures PVC et métallique.

Mise en peinture compris primaire d'accrochage des pièces métalliques extérieures de type barreaudage de protection des châssis.

Application des règles de sécurité selon disposition du C.SPS

Nettoyage de l'ensemble du commerce pour la réception.

Il appartient à l'entrepreneur d'arrêter en fonction des divers critères définis par le présent C.C.T.P., le choix de peinture correspondant. L'entrepreneur soumettra à l'architecte, avant début d'exécution, les différentes peintures qu'il se propose d'appliquer.

L'entrepreneur restera responsable de ce choix, La SEIGNEURIE, TOLLENS ou similaire ayant les qualifications requises.

Il est précisé que plusieurs type d'application sont prévus:

intérieurs: acrylique - peinture satiné, teinte au choix (peinture lavable)

glycéro ou similaire pour les zones humides.

le titulaire devra après traitement une couche d'impression et peinture acrylique en deux couches suivant teinte Qualité de finition "**très soignée**" pour l'ensemble des supports différents.

Pour tous les matériaux mis en oeuvre, il sera proposé à l'architecte une palette de coloris disponible dans le choix du matériau.
L'architecte se réserve le droit d'adopter plusieurs coloris pour un même type de matériau, sans que la multiplicité de ce choix entraîne une plus value.

Il ne sera pas admis de supplément de prix pour des coloris de teinte vive.
L'impression des ouvrages bois et métalliques est dûe par le titulaire du présent lot.

La succession des différents travaux préparatoires et de finition, sont définis par rapport aux critères suivant:

Critères définissant l'ouvrage :

Nature des travaux:
- Fonds neufs enduit, ciment
- Fonds neufs placo-plâtre et plâtre
- Fonds neufs bois et métal
- Fonds bois neufs et tous support maintenus

situation de l'ouvrage:
- Travaux intérieurs.
- Travaux extérieurs

Position des travaux:
- Ouvrages verticaux (Murs et bois, placo).
- Ouvrages horizontaux (Plafonds réserve)

Fonction des lieux:
Pièces sèches: magasin
bureau

Pièces humides: sanitaire
réserve

Nature du subjectile:
Enduit prévu au mortier de ciment lissé et plâtre
Enduits placo-plâtre pour les cloisons et doublage
Enduits ciments, bois
Métaux et alliages etc...

Traitements particuliers du subjectile
Traitements d'ignifugation.
Traitements de finition (Anti-rouille, éléments prépeints etc...)

Nature d'aspect
- Satiné mat, satiné moyen, satiné brillant.

Qualité de finition:

- Très Soignée.

Rappel : toutes les portes du projet sont à peindre, bois et métallique, intérieur et extérieur, double face et huisseries. Les ouvrages béton apparents seront peints (plafond et murs).

Les menus raccords après exécution des peintures seront dus au présent lot prévu pour la réception des ouvrages sans que ces travaux fassent l'objet d'une facturation de travaux supplémentaires, ou d'une facturation inter-entreprise.

Il est dû au présent lot le nettoyage complet par lavage des locaux avant réception, nettoyage des sols, des vitres etc.

Fin du CCTP lot 10.